

Entre fin 2013 et fin 2023, les effectifs salariés du secteur hospitalier progressent de 4,2 %, passant de 1,34 million à 1,39 million de salariés. Ils augmentent plus fortement dans le secteur privé que dans le secteur public. Le personnel médical en représente une part croissante. Les effectifs salariés hospitaliers ralentissent en début de période, jusqu'à reculer en 2017 et 2018. Ils repartent depuis à la hausse, en particulier en 2020 et 2021, et surtout en 2023. Cette dernière hausse est portée par un rebond de l'emploi hospitalier public en 2023 (+1,9 %, après -0,8 % en 2022), mais l'emploi hospitalier privé y contribue également (+2,3 %, après avoir été stable en 2022).

Entre fin 2013 et fin 2023, les effectifs salariés du secteur hospitalier augmentent de 4,2 % (soit +0,4 % par an en moyenne), passant de 1,34 million à 1,39 million de salariés (*graphique 1*). Les effectifs progressent plus fortement au cours de cette période dans le secteur privé (+5,3 %) que dans le secteur public (+3,9 %). La part des effectifs du secteur privé est ainsi passée de 22,4 % en 2013 à 22,8 % en 2016, avant de se replier quelque peu depuis, à 22,6 % fin 2023.

Le personnel médical représente une part structurellement croissante des effectifs salariés hospitaliers

Le personnel médical (médecins et assimilés¹, internes et sages-femmes) connaît la progression la plus forte entre fin 2013 et fin 2023 : sa part dans les effectifs salariés hospitaliers passe de 11,0 % à 12,5 % au cours de la période (*tableau 1*). En écho à l'ouverture du nombre de places de formation², le nombre d'internes augmente de 46,1 % en dix ans, celui de médecins de 11,8 % et celui de sages-femmes de 3,4 %. Si les effectifs de sages-femmes continuent de progresser dans les hôpitaux publics (+9,0 %), ils reculent en revanche dans le secteur hospitalier privé (-14,1 % entre fin 2013 et fin 2023), dans un contexte où ce secteur réduit son implication dans les activités périnatales et où de nombreuses maternités privées ont fermé.

Les effectifs d'infirmiers augmentent de 4,5 % entre fin 2013 et fin 2023. Cependant, leur part dans les effectifs salariés s'est infléchi au cours des dernières années : passée de 25,3 % fin 2013 à un point haut à 25,8 % en 2018, avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, elle est revenue à 25,3 % fin 2023.

La part dans les effectifs salariés hospitaliers des aides-soignants (20,6 % fin 2023) et celle du personnel administratif (11,3 %) restent globalement stables durant la période. Au sein des autres personnels, la part des « autres personnels soignants » (agents de service hospitalier, personnel de rééducation et cadres infirmiers notamment) recule ces dernières années, de 17,3 % fin 2013 à 15,2 % fin 2023. Cette situation reflète la baisse sensible des effectifs salariés de cette catégorie dans le secteur hospitalier public (-12,6 % entre 2013 et 2023, malgré un léger rebond de +1,6 % en 2023), qui pourrait s'expliquer pour partie par la diminution des contrats aidés. Dans la fonction publique hospitalière, de nombreux contrats aidés concernent en effet les agents de service hospitaliers (ASH), profession majoritaire au sein du groupe des « autres personnels soignants ». Dans le secteur privé, les effectifs des « autres personnels soignants » sont moins dépendants des contrats aidés et ont augmenté de 3,9 % en dix ans (dont +1,9 % en 2023).

1. Dans cette fiche, la catégorie « médecins et assimilés » (par la suite : « médecins ») comprend les médecins, les odontologistes et les pharmaciens. La catégorie « internes » comprend les internes, les docteurs juniors et les faisant fonction d'internes (FFI).

2. Par exemple, par rapport au *numerus clausus* de 2016-2020, le *numerus apertus* pour 2021-2025 est plus élevé de 28 %.

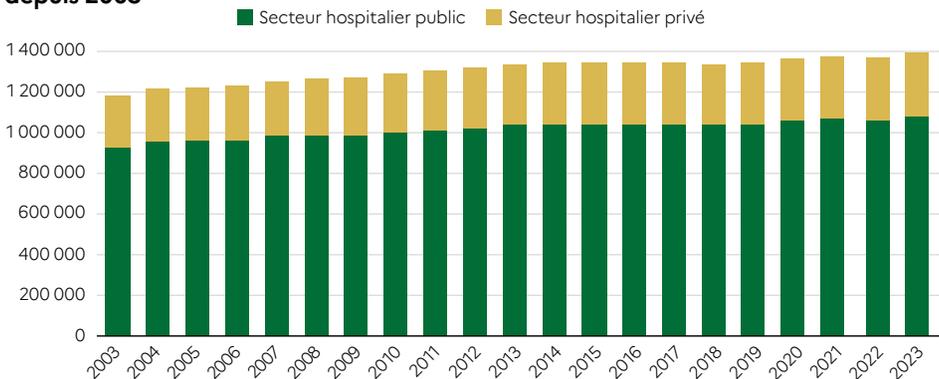
En 2023, les effectifs publics et privés augmentent dans presque toutes les catégories de personnels

Les effectifs salariés du secteur hospitalier rebondissent en 2023, après avoir légèrement baissé en 2022 (+26 900 salariés, soit +2,0 %, après -8 300 salariés, soit -0,6 %). Cette hausse est plus marquée que celle observée en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire (+18 800 salariés, soit +1,4 %). Alors qu'en 2020, seuls les effectifs salariés du secteur hospitalier public avaient progressé, la hausse des effectifs en 2023 concerne à la fois le secteur public (+1,9 %, soit +20 000 salariés) et le secteur privé (+2,3 %, soit +6 900 salariés). Ces évolutions récentes font suite à une quasi-stabilité depuis 2014 jusqu'à la crise sanitaire.

Dans le secteur public, les effectifs salariés hospitaliers augmentent pour toutes les catégories de personnels. Cette hausse est portée par un rebond des effectifs de personnel non médical soignant, après la baisse observée en 2022 ; elle concerne aussi bien les effectifs infirmiers (+5 200 soit +2,0 %, après -5 300 soit -2,0 %) et aides-soignants (+3 700 soit +1,7 %, après -3 500 soit -1,5 %) que les « autres personnels soignants » (+2 400 soit +1,6 %, après -2 900 soit -1,9 %). Les effectifs des personnels non soignants continuent de croître, portés en 2023 par

ceux des « autres personnels non soignants » (+5 300 soit +3,1 %, après -2 300 soit -1,3 %) plutôt que par ceux des personnels administratifs (+700 soit +0,6 %, après +3 900 soit +3,5 %). La progression régulière des effectifs salariés de personnel médical du secteur hospitalier public se poursuit également avec 2 700 salariés supplémentaires en 2023 (soit +1,9 %, après +1,3 % en 2022). Elle est notamment portée par les internes (+2 100 salariés, soit +5,4 %), en lien avec le relèvement progressif de *numerus clausus* à la fin des années 2010, et par les médecins (+500 salariés, soit +0,5 %). Le nombre de sages-femmes progresse également (+200 salariées, soit +1,5 %). En 2023, dans le secteur privé, les effectifs salariés hospitaliers progressent de 6 900 salariés (+2,3 %) après avoir été stables en 2022. Comme dans le secteur public, cette hausse est principalement portée par un rebond du personnel non médical soignant (+3 900 salariés, soit +1,9 %) et non soignant (+2 100, soit +2,8 %). Le personnel médical croît aussi au global, mais cela masque une hétérogénéité par catégorie de personnel : les effectifs de médecins et d'internes augmentent (respectivement +900 médecins salariés, soit +4,3 %, et +100 internes, soit +5,0 %), tandis que le nombre de sages-femmes décroît (-100, soit -1,7 %). ■

Graphique 1 Évolution des effectifs salariés du secteur hospitalier au 31 décembre, depuis 2003



Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés, hors stagiaires, externes et apprentis), France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et BTS ; DREES, SAE ; traitements DREES.

Tableau 1 Effectifs salariés des secteurs hospitaliers public et privé au 31 décembre, depuis 2003

	2003	2013	2019	2021	2022	2023	Évolution 2013-2023 (en %)	Évolution 2021-2022 (en %)	Évolution 2022-2023 (en %)
Salariés du secteur hospitalier public	931 314	1 038 940	1 041 496	1 067 496	1 059 246	1 079 230	3,9	-0,8	1,9
Personnel médical	101 377	125 034	134 879	141 891	143 805	146 527	17,2	1,3	1,9
Médecins et assimilés	74 094	85 280	88 671	92 046	92 352	92 826	8,8	0,3	0,5
Internes, docteurs juniors et FFI	18 183	27 422	33 279	36 520	38 213	40 264	46,8	4,6	5,4
Sages-femmes	9 100	12 332	12 929	13 325	13 240	13 437	9,0	-0,6	1,5
Personnel non médical soignant	n.d.	643 622	635 840	641 743	630 060	641 340	-0,4	-1,8	1,8
Infirmiers	217 145	252 294	257 441	263 913	258 633	263 841	4,6	-2,0	2,0
Aides-soignants	195 797	220 634	222 258	228 077	224 589	228 310	3,5	-1,5	1,7
Autres personnels soignants	n.d.	170 694	156 141	149 753	146 838	149 189	-12,6	-1,9	1,6
Personnel non médical non soignant	n.d.	270 284	270 777	283 863	285 381	291 363	7,8	0,5	2,1
Filière administrative	91 564	103 234	102 766	110 035	113 889	114 597	11,0	3,5	0,6
Autres personnels non soignants	n.d.	167 051	168 011	173 828	171 492	176 766	5,8	-1,3	3,1
Salariés du secteur hospitalier privé	256 380	298 393	305 415	307 323	307 312	314 233	5,3	0,0	2,3
Personnel médical	17 808	22 586	25 029	25 762	26 347	27 305	20,9	2,3	3,6
Médecins et assimilés	13 281	16 466	18 677	19 556	20 044	20 915	27,0	2,5	4,3
Internes, docteurs juniors et FFI	1 248	2 206	2 645	2 663	2 884	3 029	37,3	8,3	5,0
Sages-femmes	3 278	3 914	3 708	3 543	3 418	3 361	-14,1	-3,5	-1,7
Personnel non médical soignant	n.d.	205 180	207 787	206 928	206 071	209 958	2,3	-0,4	1,9
Infirmiers	65 585	85 580	89 655	88 541	87 662	89 241	4,3	-1,0	1,8
Aides-soignants	49 758	59 317	58 501	57 308	56 922	58 091	-2,1	-0,7	2,1
Autres personnels soignants	n.d.	60 283	59 630	61 080	61 487	62 626	3,9	0,7	1,9
Personnel non médical non soignant	n.d.	70 626	72 598	74 633	74 895	76 970	9,0	0,4	2,8
Filière administrative	34 286	40 041	41 135	42 358	42 000	42 726	6,7	-0,8	1,7
Autres personnels non soignants	n.d.	30 585	31 464	32 275	32 895	34 244	12,0	1,9	4,1
Ensemble du secteur hospitalier	1 187 694	1 337 333	1 346 911	1 374 820	1 366 558	1 393 463	4,2	-0,6	2,0
Personnel médical	119 185	147 621	159 908	167 653	170 152	173 832	17,8	1,5	2,2
Personnel non médical soignant	n.d.	848 802	843 627	848 671	836 131	851 298	0,3	-1,5	1,8
Personnel non médical non soignant	n.d.	340 911	343 376	358 495	360 276	368 333	8,0	0,5	2,2

FFI : faisant fonction d'internes ; n.d. : non disponible. Notamment, les « Autres personnels » ne sont décomposables entre « Autres personnels soignants » et « Autres personnels non soignants » qu'à partir de 2010.

Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés, hors stagiaires, externes et apprentis), France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et BTS ; DREES, SAE ; traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Effectifs salariés, en personnes physiques, rémunérés au 31 décembre par les établissements du secteur hospitalier en France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Le secteur hospitalier privé regroupe les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif [Espic]) et ceux à but lucratif (cliniques privées). La notion d'établissement mobilisée ici correspond à celle du répertoire du système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene), où un établissement est repéré par son numéro du système d'identification du répertoire des établissements (Siret). Un établissement appartient au secteur hospitalier si son code d'activité principale est celui des « activités hospitalières », codé 8610Z dans la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). Ce champ englobe le champ des établissements de santé au sens de la statistique annuelle des établissements (SAE), mais en étant un peu plus large en raison de la maille utilisée, qui est le Siret. Ainsi, il peut parfois englober, en plus des Finess des établissements de santé, quelques Finess d'établissements non sanitaires : établissements médico-sociaux ou centres de formation aux métiers sanitaires et médico-sociaux, par exemple.

Sources

Ces séries reposent principalement sur l'exploitation de la « base tous salariés » (BTS), fichier statistique produit par l'Insee essentiellement à partir de la déclaration sociale nominative (DSN), et, pour le secteur public, sur l'exploitation du système d'information des agents du secteur public (Siasp). Le Siasp est mobilisé pour estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier public, tandis que la BTS sert à estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier privé.

La DSN, transmise mensuellement par les employeurs, est nécessaire à la gestion de la protection sociale des salariés par les organismes et les administrations concernés. Cette déclaration permet notamment de connaître les caractéristiques associées à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.) et remplace progressivement la plupart des déclarations sociales, dont la déclaration annuelle de données sociales (DADS) précédemment utilisée à partir de 2010. Le Siasp exploite en particulier les déclarations sociales sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.).

Enfin, les données de la SAE sont utilisées pour estimer les effectifs salariés hospitaliers de Mayotte et du SSA, mais aussi pour partager entre secteur public et secteur privé les effectifs d'internes, intégralement recueillis dans le Siasp. Les données retravaillées de la SAE sont aussi mobilisées pour remonter avant 2010.

Avertissement

En 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration sociale en DSN. À cette occasion, les employeurs ont pu revoir leurs systèmes d'information, et donc modifier potentiellement leurs comportements déclaratifs. Dans ce contexte de changement de sources d'informations, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données du millésime 2021 ont aussi été recalculées, afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre 2021 et 2022 et une rétropolation de la série longue d'emplois hospitaliers a été effectuée sur la période 2003-2022 : en particulier, l'évolution 2021/2022 des effectifs hospitaliers du secteur public, initialement évaluée à -0,2 %, est désormais évaluée à -0,8 %.

Définitions

> **Médecins et assimilés** : ils rassemblent les médecins salariés, généralistes ou spécialistes, mais aussi les salariés médecins de santé publique, médecins du travail, biologistes, odontologistes et pharmaciens. Les personnels enseignants et hospitaliers (titulaires, détachés et non titulaires) y sont intégrés. Seules les sages-femmes sont comptabilisées séparément. ●●●



- > **Internes** : ils rassemblent les internes (toutes spécialités confondues) réalisant leur stage dans un établissement de santé, quelle que soit la structure qui les rémunère, ainsi que les docteurs juniors et les faisant fonction d'internes (FFI).
- > **Sages-femmes** : il s'agit des sages-femmes salariées.
- > **Infirmiers** : ils incluent tous les infirmiers diplômés d'État (IDE) salariés, avec ou sans spécialisation, à l'exclusion du personnel infirmier d'encadrement (cadres infirmiers, surveillants chefs infirmiers) comptabilisé dans « autres personnels soignants ».
- > **Aides-soignants** : ils rassemblent tous les aides-soignants salariés, y compris les aides médico-psychologiques et les auxiliaires de puériculture.
- > **Personnel administratif** : il regroupe le personnel de direction salarié et les autres personnels administratifs salariés (secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs, par exemple).
- > **Autres personnels soignants** : ils rassemblent le personnel salarié d'encadrement des services de soins, les salariés psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes (non médecins), les agents de service hospitalier (ASH) et le personnel salarié de rééducation.
- > **Autres personnels non soignants** : ils rassemblent le personnel éducatif et social salarié, le personnel médico-technique, technique et ouvrier salarié (y compris les ingénieurs et conducteurs ambulanciers).

Pour en savoir plus

- > **Barlet, M., Marbot, C. (dir.)** (2016, juillet). *Portrait des professionnels de santé – Édition 2016*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.
- > **Charnoz, P., et al.** (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans – Méthodologie de construction d'agrégats nationaux. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 69.
- > **Direction générale de l'administration et de la fonction publique** (2023, décembre). *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2023*.
- > **Esbelin, L., Moreau, T., Touzé, S.** (2025, mai). L'emploi dans la fonction publique en 2023 : l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique. *Insee Première*, 2052.
- > Les séries longues d'emploi hospitalier sont disponibles sur le site Open Data de la DREES : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/effectifs-salaries-hospitaliers-series-longues/information/>